



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de la Réglementation et de la Citoyenneté
Section Élections

Strasbourg, le **1 MARS 2021**

ARRÊTÉ

portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de STOTZHEIM

**La préfète de la région Grand est,
préfète de la zone de défense et de sécurité est,
préfète du Bas-Rhin**

VU le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand est, préfète de la zone de défense et de sécurité est, préfète du Bas-Rhin ;

VU le décret du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté du 10 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu DUHAMEL, secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU les résultats des élections municipales et communautaires de 2020 dans la commune de STOTZHEIM ;

VU les propositions de Monsieur le maire de STOTZHEIM ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les conseillers municipaux suivants sont nommés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de STOTZHEIM :

Membres	Titulaires	Suppléants
Conseiller municipal n° 1 (issu de la liste « TOUS UNIS POUR DEMAIN »)	Madame ALBRECHT Joanne	/
Conseiller municipal n° 2 (issu de la liste « TOUS UNIS POUR DEMAIN »)	Madame HIRTZ Valérie	/
Conseiller municipal n° 3 (issu de la liste « TOUS UNIS POUR DEMAIN »)	Monsieur METZ Didier	/
Conseiller municipal n° 4 (issu de la liste « UN NOUVEL ÉLAN POUR STOTZHEIM »)	Madame MASTRONARDI Céline	/
Conseiller municipal n° 5 (issu de la liste « UN NOUVEL ÉLAN POUR STOTZHEIM »)	Monsieur CROMER Jean- Michel	/

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin et Monsieur le maire de STOTZHEIM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

Pour la préfecture
et par délégation
Le Secrétaire Général



Mathieu DUHAMEL